



Modification des messages par non auteur

Par CLipper

Bonjour,

Juste une petite remarque, certaines personnes modifient les messages qui ne sont pas leurs écrits.

C'est très stabilisant quand on lit un message modifié par quelqu'un d'autre que son auteur car le message modifié peut devenir incompréhensible vu que rien n'indiqué qu'il a été modifié par quelqu'un d'autre que son auteur.

C'est juste une petite remarque.

Je sais bien que ce forum n'offre pas beaucoup de possibilités technique mais simplement indiquer que le message a été modifié par un tel et que donc ce n'est pas l'auteur du message qui a écrit certains passages serait bienvenue...

Bonne soirée

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce n'est pas "certaines personnes", ce sont les modérateurs.

Quel est votre problème exactement ?

Par CLipper

Bonsoir,

Ce sont quand même des personnes, non ?

Mon " problème " , je l'ai expliqué dans mon message.

Et leur problème, à ces personnes, est que ça ne se fait pas.

Je vais rechercher l'article de loi qui dit que c'est pas autorisé et reviens vers vous.

Bonne soirée

Par janus2

Bonjour,

Pouvez-vous nous donner les liens de ces "messages modifiés par un tiers" ?

Généralement, les seules interventions de la modération sur les messages concerne la suppression de propos hors charte ou l'anonymisation. Et dans ce cas, un nota est ajouté pour l'expliquer.

Par yapasdequoi

La modification peut aussi consister à ajouter les formules de politesse manquantes.

Sinon le modérateur a autre chose à faire que s'amuser à caviarder les textes des autres.

Par kang74

Je n'ai jamais eu de messages modifiés sans que clairement, le modérateur en ait indiqué la raison .

Donc je suis intéressée de savoir ce qu'il en est vraiment, notamment en ayant des exemples concrets .

Par Nihilscio

Bonjour,

Sinon le modérateur a autre chose à faire que s'amuser à caviarder les textes des autres.

Sur legavox c'était devenu pratique courante et je suis extrêmement mécontent de la modération de ce forum que j'ai fini par quasiment déserté.

Par janus2

Bonjour Nihilscio,

C'est faux, pourquoi dites-vous cela ?

Sur Legavox nous avons été quelques uns à nous plaindre de la disparition de certains fils ou message, mais je n'ai aucun souvenir d'avoir vu des messages modifiés pour autre chose qu'ici, propos hors charte supprimés ou anonymisation.

Par Isadore

Bonjour,

Sur Legavox les messages modifiés sont signalés, avec de mémoire le nom du modérateur et la date de modification.

Personnellement quand je modère sur ce forum je mets un petit message ou je surligne en jaune quand la cause est évidente. Je ne vois pas l'intérêt de modifier discrètement les messages, je n'ai pas le souvenir d'avoir vu de telles pratiques. J'avoue avoir du quelques fois oublier de mettre un message en supprimant des coordonnées personnelles (nom, adresse ou téléphone).

Par CLipper

Bonsoir,

Tous les forums ne sont pas aussi archaïques que celui d'ici et heureusement autant pour les utilisateurs que les modérateurs.

Ici rien ne semble automatique pour signaler les modifications faites par un tiers (ni par un non tiers d'ailleurs !).
Donc ma remarque était surtout pour dire que ceux qui modifient doivent le rajouter à la main.

Je n'ai pas ouvert ce fil pour " accuser " quelqu'un

C'est parce que j'ai cru que yapasde quoi pensait que c'était un problème me concernant que j'ai dit que c'était un problème de non respect de règles.

Mais je n'ai pas constitué de dossier à charge , ne vous inquiétez pas

D'ailleurs je ne suis pas certain que la charte du forum soit accessible ni même que le forum lui même soit aux normes en vigueur pour un forum.

Le fait que les utilisateurs peuvent à tout moment modifier leurs messages ou qu'un tiers puisse intervenir sur un message sans que cela se voie ne doit pas être très réglo.

C'était juste pour dire aussi que parfois on fait des choses qui ne sont pas bien , sans le savoir et sans aucune mauvaise intention *

Bonne soirée

* ajout de 18:30 et que ça peut " gêner " d'autres personnes...

Par kang74

Bonsoir,

La prochaine fois que vous le constaterez, vous pouvez envoyer le lien de la conversation par messagerie au modérateur,

en notant la date et l'heure du message concerné .

Ce serait bien d'identifier l'éventuel problème si on veut le résoudre.

Par yapasdequoi

Vous avez le bouton SIGNALEZ UN ABUS qui peut servir.
Des reproches "génériques" n'iront pas bien loin.

Par janus2

Le fait que les utilisateurs peuvent a tout moment modifier leurs messages ou qu'un tiers puisse intervenir sur un message sans que cela se voit ne doit pas être très réglo.

Chacun peut modifier ou supprimer ses propres messages, comme sur la très grande majorité des forums.

Les seuls "tiers" qui peuvent le faire sont les modérateurs, les superviseurs et l'administrateur s'il en reste un.

Encore une fois, merci de nous indiquer un lien vers un message qui aurait été modifié par un tiers (dans la mesure où vous semblez être le seul à le voir, cela nous aiderait beaucoup).

Par ESP

L'administrateur est bien là!

Mais comme sur ce forum, on est plutôt respectueux des autres, qu'il n'y a pratiquement jamais de heurts, d'insultes ou de médisances, je n'ai que peu de raisons

Ce qui n'est malheureusement pas le cas le cas sur Legavox, par la faute d'un seul intervenant dont plusieurs personnes demandent l'exclusion.

Bonne continuation à tous.

Par ESP

J'ajoute que plusieurs d'entre vous, qui se reconnaîtront me font régulièrement des retours sur des pseudos ou messages qu'ils estiment parfois être suspects ou indésirables.

Par CLipper

Bonsoir,
Pour ma part, j'en resterai là .
Je ne suis qu'un simple utilisateur, si les modérateurs ne me croient pas, ce n'est pas grave.
Je pense que je n'ai pas à apporter de preuve et encore faire de la "dénonciation ciblée" publique.

Je comprends vraiment pas pourquoi on me pousse à ça !

Par yapasdequoi

Lorsque vous utilisez le bouton "signaler" il n'y a rien de public.
Alors si vous voyez une anomalie, vous savez ce qu'il vous reste à faire.
(et au lieu de "bulle" prérempli comme destinataire dans le formulaire, mettez le pseudo d'un modérateur)

Par Nihilscio

Sur Legavox les messages modifiés sont signalés, avec de mémoire le nom du modérateur et la date de modification.
Non, c'est une minorité. La plupart sont modifiés sans que rien ne soit indiqué.

Je garde une dent contre une suppression d'un de mes messages. Je venais de m'inscrire, cela date un peu, c'était fin

avril 2024, mais je l'ai encore en travers de la gorge.

Un participant, dont le compte a depuis disparu, affirme que, si le procès verbal d'une assemblée générale de copropriétaires est notifié plus d'un mois après la tenue de cette assemblée, alors le délai de contestation n'est plus de deux mois mais de cinq ans.

Je déments.

Ce participant, vexé, le prend de très haut : j'ai, selon ses termes, l'impudence de contester un texte d'ordre public, et il donne le lien d'une fiche du service public, qui contient une erreur, ne faisant pas la distinction entre les textes officiels et des commentaires qui sont parfois discutables.

Ne trouvant aucune jurisprudence sur la question, je mets en lien un article d'un blog du Village de la justice. Le lendemain mon message est effacé par un modérateur qui ne prend pas la peine de le signaler.

Je proteste.

Je reçois cette explication : Le Village de la justice fait concurrence à la société propriétaire de Legavox.

Objectivement c'est exact, un blog d'avocat qui n'est pas édité par la société Aïkan fait concurrence avec celle-ci. Mais je n'ai jamais vu qu'un lien vers un blog d'avocat soit effacé sur les forums legavox ou forum-juridique.net. Pourquoi le mien ? En réponse à ma protestation je ne reçois que de la langue de bois pour m'expliquer que la suppression de mon message était justifiée.

Résultat : une ânerie est proférée, je corrige, ma correction est censurée sans explication laissant subsister l'ânerie. La qualité des contenus n'est visiblement pas un souci de la modération du forum.

Depuis la fiche du servie public a été corrigée à ma demande.

Par janus2

Sur Legavox les messages modifiés sont signalés, avec de mémoire le nom du modérateur et la date de modification.

Non, c'est une minorité. La plupart sont modifiés sans que rien ne soit indiqué.

Sur Legavox, effectivement, la modification du premier message de la file est signalée automatiquement, mais ce n'est pas le cas des messages suivants.

Concernant la suppression de votre lien, il semble que le modérateur en question se soit appuyé sur les CGU Legavox qui indiquent :

Les utilisateurs sont autorisés à faire des renvois vers d'autres sujets traitant des mêmes thèmes, ou vers des sites Internet « officiels » (édités par des établissements ou institutions étatiques) à l'aide de l'outil « lien hypertexte », présent dans l'interface de rédaction des messages. Tout lien vers un site concurrent de AÏKAN.fr ou vers un site non « officiel » pourra être supprimé sans préavis ni indemnité.

Cela reste tout de même rare il me semble...

Des participants au forum m'ont reproché plusieurs fois de faire, moi-même, des citations de sites "non officiels".

Par janus2

Pour ma part, j'en resterai là .

Je ne suis qu'un simple utilisateur, si les modérateurs ne me crois pas, ce n'est pas grave.

Je pense que je n'ai pas à apporter de preuve et encore faire de la "dénonciation ciblée" publique.

Je comprends vraiment pas pourquoi on me pousse a ça !

Bonjour CLipper,

Personnellement, c'est votre réaction que je ne comprends pas.

Vous nous dites que des messages, sur ce forum, sont modifiés par des tiers ce qui les rend incompréhensibles.

N'ayant, moi-même (et d'autres vu les réactions dans ce fil) pas pu constater ce fait, nous vous demandons de citer quelques uns de ces messages afin que nous puissions tenter de comprendre le problème.

Pas de quoi vous fâcher...

Par janus2

L'administrateur est bien là!

Bonjour ESP,

J'avoue que je n'avais pas fait attention à votre titre d'administrateur.

Pour moi, un administrateur est une personne qui a les pleins pouvoirs sur le forum et sur son code. C'est pour cela que je me demandais s'il y en a encore un sur ce forum, vu qu'aucun bug remonté n'est corrigé par exemple.

Par kang74

Donc ma remarque était surtout pour dire que ceux qui modifient doivent le rajouter à la main.

Personnellement je n'ai pas tout compris, donc un exemple concret est un minimum .
On ne peut pas dire " il y a le feu" et quand on demande d'où viennent les flammes se contenter de dire " je veux accuser personne" .

Sinon cela veut dire qu'on accuse tout le monde, ce qui est quand même problématique, pour les intervenants sans pouvoir qui postent en confiance .

Par Isadore

Clipper, en donnant un exemple de message modifié vous ne dénoncerez personne, mais ça pourrait servir à repérer un bug ou permettre au modérateur de se reconnaître et de penser à

Pour Legavox ma mémoire m'a trahie, à ma décharge je ne vais plus sur ce forum depuis un moment.

Par CLipper

Bonjour Janus,
J'étais en train de répondre à votre message du 3/10 4:46 lorsque je me suis aperçu qu'il y avait une 2ème page d'ouverte sur ce fil que j'ai lu rapidement et vu que Kang faisait " il y a le feu".

Je vous réponds à votre message 4:46 sans avoir pris pleinement connaissance de la page 2 de MON fil présent.

Bonjour Janus,

Citation de Janus:
Bonjour CLipper,
Personnellement, c'est votre réaction que je ne comprends pas.

Quelle est ma réaction selon vous, votre avis personnel , s'il vous plaît?
Merci

Citation de Janus 4:46:
Vous nous dites que des messages, sur ce forum, sont modifiés par des tiers ce qui les rend incompréhensibles.
N'ayant, moi-même (et d'autres vu les réactions dans ce fil) pas pu constater ce fait, nous vous demandons de citer quelques uns de ces messages afin que nous puissions tenter de comprendre le problème.
Pas de quoi vous fâcher

1- vous avez visiblement une interprétation personnelle inexacte de mes remarques.(vous allez sûrement me répondre que moi aussi j'interprète " mal vos questions mais c'est bien connu que les malentendus sont nombreux de ce fait* ..).
Je ne suis pas fâché.

* j'essaie (avec mes petits moyens) que le malentendu entre nos deux personnes ne s'installe pas plus que déjà.

2- Si " pour comprendre le problème " ,
en tant que modérateur, il vous faut X témoignages + une preuve de ma part pour croire ce que je dis dans mon premier message, j'en conclus que vous ne me croyez pas, ni en tant que modérateur ni même en tant que personne lambda.
Je ne suis pas fâché pour autant , je dis " ce n'est pas grave".
j'ai "simplement" ajouté que ça m'interpelle un peu mais pas plus que cela car j'ai accepté les " règles du jeu" de FJ.net, forum public avec des modos, superviseurs (et

p.e administrateurs aussi et pas forcément gestionnaire du forum) qui me semblent bénévoles- a confirmer- et assurent leur service avec un logiciel de forum qui laisse légèrement a désirer- niveau fonctionnalités et respect des règles en vigueur (hadopi,etc autres sigles a plusieurs lettres) et dans lequel je ne suis qu'un simple utilisateur(**).

Pour preuve et gage de bonne humeur matinale:

Il m'est arrivé sur FJ la meme " mésaventure" que Nihilscio= suppression d'un message, sans explication donnée.

Message sans lien et respectant les CGU locales et la charte de forum public.

Je ne me suis plaint auprès de personne, ni en privé ni en public ni a l'extérieur ni a l'intérieur de ce forum.

Et je ne suis pas fâché ni meme " rancunier" au sens que j'ai accepté ce fait (suppression d'un de mes messages par un tiers sans explication fournie) parce que c'est une des règles du jeu qu'il faut accepter sinon on se désabonne du forum (si c'est techniquement possible- à confirmer-)

(**)a ment donné, je me suis même demandé si un simple utilisateur a le droit de " répondre" a une question posée par un autre simple utilisateur de FJ. Si les conseils gratuits ne sont pas réservés qu'aux conseillers juridique bénévoles estampillés ?

PS:

Rapport au début de message du 02/10 17:04,

Le droit a l'effacement concerne les données personnelles et non les messages que l'auteur publie via un forum public.

Bonne journée

Par Isadore

en tant que modérateur, il vous faut X témoignages + une preuve de ma part pour croire ce que je dis dans mon premier message

Ce n'est pas qu'on ne vous croit pas, mais si vous signalez un problème sans avoir au moins un exemple précis, à quoi bon ce sujet ?

Si c'est un message entier qui a disparu, ce n'est pas la même chose qu'un message qui a été modifié. Des sujets ou des messages qui disparaissent, c'est un problème connu.

Je crois que l'une des causes est qu'il n'y a pas de confirmation avant de supprimer un sujet ou un message. Si l'auteur ou un modérateur sur le mauvais truc, c'est cuit. C'est ma hantise sur ce forum : faire disparaître un sujet important par erreur... et si on n'a pas noté qui est l'auteur du sujet, on ne peut même pas le prévenir et s'excuser.

Par janus2

Si c'est un message entier qui a disparu, ce n'est pas la même chose qu'un message qui a été modifié.

Tout à fait, or il était question au départ de messages "modifiés", d'où le fait que nous aimerions bien pouvoir y jeter un oeil.

Mais à priori Clipper ne nous indiquera jamais ces fameux messages modifiés, donc personnellement, j'arrête là !

Par CLipper

Promis !

La prochaine fois que je constate modif par tiers, je fais une capture d'écran et vous l'envoie en privé.

///// _

Pour l'autre sujet qui s'est greffé a mon fil càdire message supprimé par un tiers, il va de soi que je ne pourrai pas vous fournir de capture d'écran

Bon week-end

Par CLipper

Citation Modération : merci de ne pas cibler d'autres intervenants dans vos interventions !

9: et qqes heure du forum.
m'appelle a poser une question ici:

Le message d'unintervenant qui qualifie une question posée par un autre avec un adjectif péjoratif peut il etre modéré ?

Merci d'avance de votre compréhension.je rappelle rapide ce dont je viens de m'apercevoir concernant la fonction fluo de l'éditeur de texte, le flux n'apparaît pas en consultation des messages sur Android.(je ne cible personne c'est l'editeur de texte du forum qui est en cause.)

Par yapasdequoi

Sur mon Android je n'ai pas ce problème.
Ce n'est pas forcément un bug du forum.
Toutefois les bugs de ce forum n'étant jamais corrigés, c'est inutile de le signaler.

Par CLipper

Bonjour Yapasde quoi,

Si c'est forcément du au fait que le code de l'editeur de texte n'est pas compatible avec tous les navigateurs.

Vous avez un android ou un iPhone ?
Quel est votre navigateur?

Même si bien sûr le gestionnaire n'a pas l'intention de rendre l'editeur de texte actueul compatible avec les navigateurs les plus utilisés ou en changer pour un autre plus récent, je pense qu'il est important que la modération soit au courant de ce fait.

Je n'aurais peut etre pas ouvert ce fil si j' avais connu ce fait.

Bonne journée

Par yapasdequoi

C'est le fluo qui avait disparu de votre message fantôme ?
En quoi ceci a-t-il un rapport avec la modération des messages ?

Par CLipper

Il n'a pas disparu, il n'a pas été
interprété (meme si il était la) et donc le texte ajouté qui rendait le message incomprehensible etait écrit comme les autres mots du message.

Je me suis aperçu que fluo ne fonctionne pas pour tout le monde lorsque j'ai modifié pour ajouter un petit mot a la suite d'une modération du message modere.
quand on fait "modifier son message" le code apparaît dans l'éditeur de texte, code html dont les balises ont bien changees depuis la création de l'éditeur d'ici, pleins de balises obsolètes entre autre la fluo entre crochetsde cet editeur Et le fluo est visible sur votre téléphone, pas sur le mien et cela ne veut pas dire que je suis le seul a pas voir le fluo des modérateurs.).
C'était sûrement le cas du message qui a motivé mon present fil ici mais je n'ai pas moyen de verifier, j'ai pas accès au code des messages des autres...

Par CLipper

Ceci a rapport avec " modération message" car chez certains lecteurs le fluo n'apparaît pas donc on voit pas que le message a ete modere,et sans fluo , on croit que l'auteur a ecrit tout son texte..